

Café géographique à TOULOUSE (15 Février 2006)

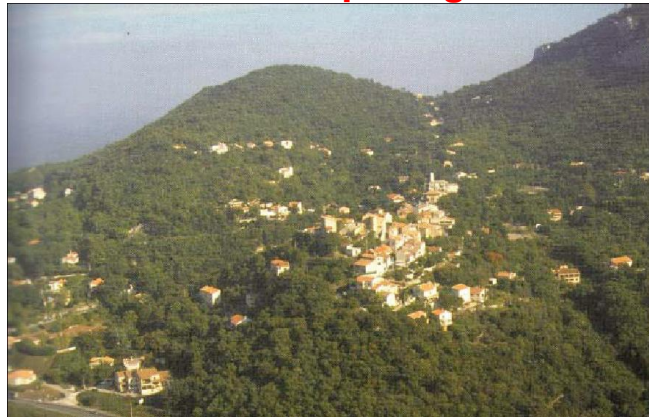
Les incendies de forêts aux portes des villes

Jean-François GALTIE

Jean-François GALTIE est géographe, chercheur au C.N.R.S. dans l'Unité Mixte de Recherche 5062 GEODE à l'Université de Toulouse-Le Mirail. Mais il est aussi officier de sapeurs-pompiers volontaires, engagé dès son plus jeune âge dans la lutte contre le feu. Par son approche universitaire et son expérience sur le terrain, il est doublement qualifié pour introduire le débat sur les forêts en feu aux portes des villes.

INTRODUCTION

Sauver la forêt ou protéger la ville ?



Lotissement pavillonnaire en forêt méditerranéenne

La question des incendies de forêt n'est pas en soi une question nouvelle même si l'actualité récente tend à la replacer en avant du fait de la **forte résonance économique, sociale, humaine et environnementale de certains événements** (incendies de 2003 dans le Var par exemple).

On sait aujourd'hui que le **feu est apparu très tôt et de façon endémique** dans la plupart des formations végétales et qu'il a contribué au cours des millénaires à façonner les milieux naturels et/ou anthropisés. On sait aussi que, contrairement à certaines analyses passionnantes et passionnées, la **lourdeur des dommages n'est pas le seul fait de la période récente** : on citera pour mémoire et exemple l'incendie des Landes en 1949, ses 140000 ha de forêts détruites et ses 83 morts. Mais il est vrai que le **phénomène** prend (et devrait prendre dans les prochaines décennies) une **tournure différente**, en **rythme**, en **intensité** et en **gravité**.

Paradoxalement, il aura fallu attendre **1995** et la **loi Barnier** sur le renforcement de la protection de l'environnement pour voir l'incendie de végétation érigé au rang de **risque naturel majeur**. Autre paradoxe que celui de constater que ce **risque**

éminemment « géographique » par sa dimension territoriale, physique et humaine est assez peu étudié par la communauté des géographes.

Ce soir, le parti a été pris de focaliser la présentation sur le **thème particulier des incendies à l'interface habitat/forêt**. Le **sous-titre retenu** (« Sauver la forêt ou protéger la ville ») est certes un peu **provocateur** mais reflète assez bien le **dilemme actuel**. **Longtemps cantonné au cœur des espaces naturels, les incendies arrivent aujourd'hui aux portes des espaces construits** avec toutes les implications que cela supposent : mise en danger des populations, destructions de constructions... mais aussi sur-médiatisation des événements et risque politique. La **mise en place de cette interface habitat-forêt** est à replacer dans le **contexte de croissance des espaces construits** de la deuxième moitié du XXème siècle, contexte de **mutations urbano-rurales** (promotion de l'urbanisation individuelle), de **pression foncière** souvent forte (promotion du « sortir de la ville »...) et d'**utilisation parfois permissive des documents et règlements d'urbanisme**. Et ce, **sans prise en compte du risque incendie**, en toute cohérence apparente.

Si l'on devait **résumer en quelques qualitatifs la situation actuelle** de cette interface, on pourrait dire qu'elle **complexe, multiforme et mono-fonctionnelle**.

Complexe, tout d'abord, parce que cette interface participe à la fois de l'urbain, du forestier et de l'agricole..., de l'économique, de l'écologique et du social..., et de fait, de **l'imbrication de dynamiques et de logiques propres** pas toujours très bien identifiées et doublées d'**intérêts souvent concurrents**.

Cette complexité relève également de la **diversité des processus de création** de ces territoires : **mitage de la forêt** par des constructions individuelles et dispersées ou groupées (lotissements), **avancée de la forêt** par reconquête de friches agricoles induisant une interface postérieure à la construction...

Multiforme, ensuite, parce que cette interface s'organise autour de structures spatiales fonctionnellement et morphologiquement diversifiées au sein d'un triple espace-support :

- (1) **espace de contact** (et de concurrence) entre l'espace naturel et un vaste espace construit matérialisé par un empiètement réciproque ;
- (2) **espace d'implantation** d'un habitat diffus dans un espace à dominante naturelle ;
- (3) **espace naturel** progressivement piégé dans un vaste tissu urbain.

Monofonctionnelle, enfin, parce que, dans le **contexte général de déprise agro-forestière** des ceintures vertes urbaines et de leur appropriation par les populations citadines, seules subsistent, au lieu des **occupations traditionnelles** de ces espaces (pastoralisme, économie du bois...), des **occupations liées au mode de vie urbain** (lieux de vie, « espaces décor »).

La situation décrite place cette interface aux prises avec une **menace incendie omniprésente, globale et grandissante...**

Omniprésente, tout d'abord, compte-tenu notamment :

- (1) de la **forte corrélation** observée et communément admise entre la **localisation des départs d'incendies**, l'**étendue des sinistres** et les **espaces construits** et, par voie de conséquence, entre la vulnérabilité avérée d'un site et la pression humaine exercée cumulativement par ses populations sédentaires et nomades (hyper-fréquentation saisonnière) ;
- (2) d'un **développement (le plus souvent anarchique) de l'habitat diffus** (sous-proportionnement des équipements de voirie, de desserte, d'adduction...) rendant plus difficile l'attaque et la maîtrise des feux naissants ;
- (3) d'une mise à profit tout au plus partielle de la **culture du risque** conduisant à un **fort désengagement des résidents** (non-respect des obligations et notamment sur le débroussaillage, non-acquisition de matériels d'autoprotection, absences d'initiatives collectives...);
- (4) de l'**accroissement en surface et en biovolume du matériel combustible** (végétation spontanée et ornementale) au contact plus ou moins direct des constructions ;
- (5) d'une gestion individuelle et collective peu intégrée, mono-scalaire et peu ou pas coordonnée.

Globale, ensuite, en ce sens où l'**interfaçage d'espaces construits et naturels** implique, en terme d'incendies de végétation, un **double risque** : un **risque induit** par les espaces construits (foyers potentiels de mises à feu) pour les espaces naturels ; un **risque subi** par les espaces construits afférent à la propagation incontrôlée de l'incendie.

Grandissante, avec le **développement d'incendies « catastrophes »** car le problème ne peut aller qu'en s'amplifiant des seuls faits du maintien des constructions actuelles (qui plus est, de la progression de ce type de construction pour lequel la demande demeure élevée), de la pression humaine et d'une progression régulière de la biomasse combustible.

L'évolution décrite jusqu'à présent re-problématise la question de la défense contre l'incendie, et celle de l'évaluation et de la prise en compte du risque.

Cette **re-problématisation** tient en grande partie à la **superposition d'enjeux initiaux** (protection de la forêt en tant que patrimoine social et écologique, incidences financières des incendies...) et d'**enjeux nouveaux** liés à une demande sociale forte et exigeante : **assurer la sécurité des biens et des personnes menacés**.

Bien que les **pertes humaines** soient restées jusqu'alors rarissimes, les dégâts matériels ont largement témoigné de la vulnérabilité des espaces construits.

En outre, il est désormais reconnu que la **priorité accordée à la protection des constructions** complique la tâche des services de secours et s'effectue au détriment de la protection des espaces naturels : on **assiste à un glissement progressif d'une problématique de défense des espaces naturels contre l'incendie de végétation à une problématique de défense des espaces construits**.

Au delà des seules **actions préventives et curatives** plus ou moins bien identifiées et/ou concrétisées *in situ* (gestion/réglementation des constructions, aménagements de protection et de surveillance, mobilisation des acteurs, application stricte d'un dispositif juridique existant et le plus souvent suffisant...), cette évolution induit une **re-problématisation incontournable de l'évaluation du risque et de sa prise en compte pratique**. C'est en partie l'esprit des Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt (**PPR-IF**) qui tendent, depuis quelques années et non sans difficultés, à se mettre en place et à assurer un développement durable de ces espaces d'interface.

Texte de **Jean-François GALTIE**

DEBAT

1. Les politiques de prévention provoquent une augmentation de la biomasse induisant des incendies plus difficiles à contrôler. Pourtant quand une forêt se développe, le sous-bois disparaît au profit de la futaie, ce qui doit donc freiner l'intensité de l'incendie ?

J.F. GALTIE : C'est vrai que les politiques de prévention – parce qu'efficaces sûrement...– se sont traduites par une préservation de la végétation et une augmentation de la biomasse. Mais le problème, c'est la fréquence de retour des incendies (environ 15 ans). Donc, il n'est pas possible pour une forêt de devenir couvrante, on a régulièrement une formation forestière de dégradation ouverte. Les politiques de prévention entraînent non seulement une augmentation, mais un changement de la biomasse combustible : la forêt protégée brûle plus facilement, la vitesse de propagation du feu s'accroît de 2 à 6 km/h.

2. Est-ce que les incendies sont toujours catastrophiques ?

JFG : Non, ce n'est pas obligé. On parle alors de rôle perturbateur plutôt que destructeur. C'est par exemple le cas pour une vieille pinède brûlée, on observe une importante régénération.

JFG : Oui, un incendie peut en avoir un rôle destructeur. Par exemple, sur certains secteurs incendiés lors de l'incendie de Solsona en Espagne (1998), la puissance du feu anormalement élevée a « stérilisé » le milieu au point de rendre toute végétation inexistante 8 ans après l'incendie.

3. Est-ce qu'il y avait des conditions climatiques particulières pour ce feu ?

JFG : Oui, un combustible particulièrement inflammable, une continuité horizontale de la couche végétale, du vent fort et une sécheresse importante. Les conditions climatiques ne sont pas les seules : il y a aussi la pente, l'accumulation thermique du feu (« effet boule de neige » : la chaleur du foyer propage le feu autant que le vent), la pression démographique (en été, alors que ce n'est pas la saison climatique la plus favorable aux feux de végétation).

4. En zone Méditerranéenne, est-ce que les brûlages dirigés (coupe-feu) ont un effet positif sur la diminution des incendies ?

JFG : *Oui, on parle de Coupures de Combustibles. Ces zones brûlées permettent de freiner l'intensité des incendies (moins de biomasse combustible) si elles sont bien placées. Le problème, c'est que c'est un aménagement qui coûte relativement cher, on trouve des fonds pour créer des coupures de combustibles mais plus difficilement pour les entretenir. De ce fait, on crée involontairement de nouvelles zones à risques, des zones à combustibles fins.*

5. Vous nous dites que le feu prend très souvent près des routes ou des pistes et pas près des habitations, à quoi c'est dû ?

JFG : *Les trois-quarts des feux partent à moins de 50 m d'une maison ou d'une route. Mais la route est un vecteur majeur de départ de feu car elle constitue une zone de fréquentation importante, parce qu'elle traverse les espaces naturels et que ses abords ne sont pas surveillés (comme autour des habitations).*

6. En terme de Risques Naturels, que choisir entre prévention des incendies et prévention contre les inondations ? Ne pourrait-on pas construire des abris collectifs de protection ?

JFG : *En zone Méditerranéenne, certaines communes soumises aux deux risques poursuivent deux objectifs de prévention difficilement compatibles avec une politique de développement urbain. Pour ce qui est des abris de protection, ils sont aujourd'hui inexistantes et ne correspondent pas aux objectifs prioritaires. Ici et là, on peut noter la présence de plate-formes pour hélicoptère...*

Le problème c'est de savoir qui va payer ce genre d'aménagement ? Il est très difficile de savoir comment protéger efficacement la population. Pour ce qui est des incendies, on préconise (pour une grande majorité de situations) le confinement. Egalement, il n'y a pas assez d'événements critiques pour faire évoluer la culture du risque.

7. En matière de risque, on parle d'augmentation de la biomasse du combustible et d'une forte demande en matière de construction (logements...). Est-ce que c'est un problème de pression humaine ou bien de répartition de cette pression humaine ? Est-ce que, si on réduit le phénomène de mitage, les risques seront plus faibles ?

JFG : *En zone méditerranéenne, il n'y a en théorie plus de croissance urbaine par mitage, malgré un lobbying de certains élus qui veulent accueillir de nouveaux habitants sur leurs communes. Réduire le mitage, c'est permettre aux acteurs de la lutte de concentrer leurs efforts et leurs moyens sur la lutte contre le feu plutôt que sur la protection des habitations isolées. La limitation des interfaces habitat/forêt est un facteur important de maîtrise du risque. La pression humaine étant réelle (et particulièrement forte dans les territoires du sud de la France) et l'accueil des populations imposé, il faut travailler à définir et à construire un type d'interface « sécurisé ».*

8. Comment, avec le recul de l'agriculture en milieu périurbain notamment, construire une interface efficace entre « milieux naturels » et zones urbaines ?

Vous parlez d'abandon des terres : pour les éleveurs par exemple, les politiques ne sont pas favorables pour re-dynamiser cette activité ?

JFG : Des tentatives de maintien ou de restauration de l'activité agricole ou pastorale ont eu lieu ces dernières années, notamment dans le cadre des mesures agri-environnementales (article 19, CTE, CAD...). Une dynamique positive semblait se mettre en place depuis une dizaine d'années mais le renforcement progressif des contraintes administratives et financières tend à en limiter aujourd'hui la portée. On assiste même, en de nombreux endroits, à un retour en arrière. L'élevage est menacé en zone méditerranéenne (marginalisation de l'activité, marchés internationaux...). Il existe aussi des problèmes avec la viticulture où beaucoup de vignobles sont en train d'être arrachés (par exemple dans les Pyrénées-Orientales : 2000 hectares pour 2006), développant ainsi des zones de friches de plus en plus importantes.

9. Pour la lutte contre les incendies, pourquoi ne fait-on pas intervenir les militaires plutôt que des pompiers étrangers ?

JFG : Lors des incendies de grande ampleur, de nombreux militaires interviennent aux côtés des sapeurs-pompiers départementaux. On peut citer les militaires de la sécurité civile régulièrement engagés ou d'autres militaires du ministère de la défense par exemple.

10. Il y a des exemples dans le Var où le feu passe toujours au même endroit, est-ce qu'il existe un parcours du feu ?

JFG : Oui et non. Oui, parce que les grands incendies parcourent le plus souvent des périmètres incendiés assez similaires. Ceci permet de d'intégrer la dimension historique dans la prise en compte du risque, tant au niveau de la prévision, de la lutte que de l'aménagement. Non, parce qu'il suffit que les conditions du moment varient de façon plus ou moins significative pour que le comportement du feu soit différent. Alors prudence... Certains départements ont mis en place des cellules de retour d'expérience destinées à observer les incendies et à en comprendre le fonctionnement.

11. On remarque, qu'il n'y a plus de feux dans les Landes. Y a-t-il une meilleure prévention ? Comment est-elle financée et peut-elle être reproductible ailleurs ?

JFG : Il y a toujours des départs de feux (aussi nombreux que dans le Var !), mais surtout en périphérie du massif, au contact des zones occupées par l'homme. Et ils sont vite arrêtés : à l'inverse de la forêt méditerranéenne que le changement de finalité transforme en "bombe à retardement", c'est une forêt jardinée, exploitée. Un arbre qui brûle, c'est de l'argent perdu. Les politiques de prévention (DFCI : Défense Forestière Contre les Incendies) sont financées en partie par les propriétaires forestiers.

12. Est-ce que les préventions sont identiques en Europe, la France est-elle leader ? Y a-t-il un plan européen ?

JFG : Certaines expériences françaises inspirent d'autres pays. Il y a surtout des problèmes de moyens (et derrière des différences de politique) : par exemple la France est plus riche que le Portugal...

13. En terme de condition d'urbanisation, y a-t-il des expériences au niveau des mesures qui sont prises dans la loi SRU ? Ne faut-il pas fixer des seuils d'urbanisation ?

JFG : Pour l'habitat existant, il y a obligation de débroussaillage de 50 mètres autour de son habitation avec possibilité d'étendre cette obligation à 100m. Une loi qui doit être votée oblige un propriétaire à débroussailler son terrain s'il se trouve à côté d'un terrain qui n'est pas constructible. Cela va induire des conflits majeurs : la lutte contre le feu est globale, mais sa prévention est individuelle.

Concernant l'urbanisation, il y a interdiction de construction (mitage) surtout en zone rouge du plan de prévention des risques incendies (PPR-IF), mais c'est le type d'urbanisation qui est en cause. A ce titre, certains élus travaillent à sécuriser les espaces à risque de façon à induire une révision du classement en zones constructibles/non constructibles. Je partage votre point de vue sur la nécessité de considérer des seuils d'urbanisation ; la difficulté résidera dans la définition de ces seuils et dans son acceptabilité sociale et politique.

14. Comment évaluer, en cas de problème, les actions prioritaires pour la protection des habitats ?

JFG : Dans tous les cas, la protection des personnes et des biens constitue une priorité absolue. Dans le cas de mises en sécurité multiples à réaliser, la priorité est donnée aux habitations occupées à l'instant du feu, et ensuite, aux missions de protection qui ont le plus de chances d'aboutir.

15. Vu les connaissances sur les feux, comment un pompier peut-il se faire piéger ?

JFG : Les causes des accidents sont multiples, depuis la prise de risques inconsidérée jusqu'à la survenue d'un phénomène non anticipé, en passant par un déficit d'expérience et/ou de formation chez les plus jeunes. Ces deux derniers points soulèvent les questions du renouvellement du personnel (limitation de la connaissance du terrain) et de l'évolution générale de la nature des feux.

Compte-rendu du débat établi par
Frédéric BLANC (doctorant en géographie)
et revu par **J. F. GALTIE**

Source statistique : www.promethee.com (Banque de données sur les incendies de forêts en région méditerranéenne en France)